MAIRIE – 38470 SAINT-GERVAIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 12 octobre 2020 à 19h00 – Salle des fêtes

Présents : Mesdames ALVAREZ-NAVARRO Cécile, BOUGOUICHE Nadia, CUCCIOLILLO Véronique, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline
Messieurs WIART Claude, AMIOT Anthony, CHENEAU Didier, GIRAUD Marc, JULLIEN Florent, PROSEC Michel, RODRIGUEZ Philippe, TERMOZ Nicolas.
Absents/excusés : BUISSON Christophe, FONSECA Victor

En première partie : présentation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Par les vice-présidents de la SMVIC, M.Rosaire et M.Champon et le Directeur général, M.Bonaimé

Il est précisé que les conseils municipaux devront délibérer sur le PLUI à partir du 31/10/2020 et avant le 31/12/2020

1/ Liste en non-valeur suite à un impayé et des poursuites infructueuses
Suite au mail du Trésor Public de Vinay : chèque de 250€ sans provision lors d'un règlement de location Maison de la Drevenne (en 2016) et suite aux poursuites infructueuses : Le TP propose la mise en non-valeur des 250€, cette somme étant définitivement irrécouvrable.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil :
Accepte l'admission en non valeur ci-dessus, autorise l'émission du mandat correspondant à cette somme à l'article 6541

2/ Tarifs location du gîte concernant les forfaits ménage et lavage de draps (spécifique lors de location de vacances adaptées et location longue durée)
Ils complètent les tarifs déjà en vigueur par la délibération n°7 du 03 décembre 2019

Il est proposé à l'assemblée d'adapter les tarifs si la durée de location est longue, selon les types d'organismes et selon les périodes creuses.
Plusieurs forfaits sont présentés ainsi que des conditions de remise.

- *Forfait « ménage » de 150€ à chaque fin de semaine de location (valable pour les séjours de 2 semaines et plus), ne comprend pas le lavage des draps*
- *Forfait « ménage et draps » de 300€, chaque fin de semaine de location (valable pour les séjours de 2 semaine et plus) comprend le ménage et le lavage des draps.*

Ces forfaits pourront être choisis au moment de la réservation

- *Forfait de 300 euros pour le ménage de fin de séjour. (pour 2 semaines et plus)*

Le ménage est soit assuré en intégralité par Marie Lou soit en «binôme» avec la société Fleauna (30euros par heure selon devis de Fleauna nettoyage du 08/09/2020).
Devis ménage à 600 euros pour remise en état annuel avec désinfection complète, (selon devis de Fleauna nettoyage du 08/09/2020). La mairie jugera chaque année de le faire ou pas.:
Devis pressing à 150 euros pour le lavage et 180 euros pour le repassage.
-Proposition d'un « rabais sur période creuse » : décider de la remise en % sur le prix de la location, définir la période concernée, faire cette remise à des organismes ayant déjà loué une fois.

Concernant le rabais, il est décidé une remise de 25% pour les associations, organismes et entreprises, à partir de la 3ème semaine de location, qui peut être consécutive ou pas, à condition qu'elle soit réalisée dans les 12 mois suivant la 1ère date de location.
Cette remise est accordée durant les périodes basse saison (pour rappel basse saison : octobre à avril)

↲ Cette décision a du être suspendue car les conditions de remise doivent être rediscutées (voir prochain conseil municipal)

3/ Dossier avec le TE38 : éclairage des berges de l'Isère : approbation des travaux et son plan de financement
Mail du TE38 :du 29/09/2020.
Anthony AMIOT présente le projet à l'assemblée, il a accueilli M. Thierry LEROUX l'interlocuteur de la commune au TE38. Il explique qu'une partie des berges est déjà éclairée, le projet consiste à éclairer la bande située vers les tables pic-nic.
Cet éclairage public serait constitué de 6 à 7 points lumineux à 6 m
Afin d'acter la réalisation de cette opération en 2021, la commune doit délibérer pour approuver le projet définitif avec ses modalités de financement :
-Prix de revient prévisionnel : 15 789€
-Financements externes : 9 148 €
Participation prévisionnelle de la commune : 6 642€ (dont frais TE : 376 et CI : 6 266€)
Le projet est porté par le TE38 à qui la commune a délégué sa compétence « éclairage public ». De ce fait la commune réglera le reste à charge au TE38 (subvention déduite).
Après délibération, le conseil valide ce projet.

4/ Décision modificative au budget :
DM 1 : intégration des frais d'étude au compte d'imputation des travaux
A la demande du percepteur de Vinay : si les frais d'études (chapitre 20) ont été suivis par la réalisation des travaux, ils doivent être intégrés au compte des travaux au chapitre 041
(Etude sécurité RD35-Quai Fonderie royale pour 810€ : travaux de voirie)

DM 2 : imputation du prêt relais pour dossier Gîte
Mail du service budgétaire de la Préfecture :
Rectifier la ligne des emprunts (en Capital) dans le BP 2020, le prêt relais est à 334 000 € au lieu de 344 000 € . Le tableau des emprunts étant à 334 000€ en prêt relais ajoutés des emprunts « traditionnels » à 78 000€ soit un total à l'article 1641-Emprunt en Capital à 412 000€. Pour rééquilibrer le BP il sera rajouté +10 000€ au chapitre 020/ « Dépenses imprévues »
Après délibération, le conseil, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives

5/ Personnel communal (prime covid, entretien des agents techniques)

Possibilité de verser cette prime aux agents ayant participé à la continuité des activités et services dans les collectivités locales, par délibération du Conseil municipal.
Le décret 2020-570 du 14 mai 2020, permet le versement de cette prime « exceptionnelle » pour les collectivités qui le souhaitent, en application du principe de libre administration.
Considérant que le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de 1000€. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant que les agents ont participé à la continuité de l'activité et des services publics sur la commune, tant par leur travail en présentiel ou en télétravail,
Considérant qu'ils ont dû faire face à un surcroit d'activités directement lié à la gestion de la crise sanitaire
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :
➢ Agents concernés : Agents mobilisés au regard de leurs fonctions prioritaires, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des services.
Pour les agents du service technique, amenés à travailler sur la commune en présentiel, une prime forfaitaire de 350€ est accordée
Pour les agents administratifs, amenés à travailler en présentiel ou en télétravail, une prime forfaitaire de 250€ est accordée
- Le critère retenu étant le temps en présentiel effectué
➢ Versement en une fois sur un bulletin de salaire 2020
➢ M. le Maire est autorisé à signer les arrêtés individuels

6/ Demande pour une location de jardin sur une parcelle communale
Courrier de M. et MME HUSZARIK 2 chemin de la Marguerite, pour louer un bout de terrain (en haut du chemin de la Marguerite / route des Écouges : parcelle A477 ou 476)
Le conseil souhaite réfléchir aux modalités de location avant de se prononcer, il est proposé de réfléchir sur un règlement.
La délibération est reportée au prochain conseil municipal

7/ Bâtiment ex-gendarmerie
Monsieur le Maire explique la rencontre avec l'agence Taulier en mairie le 18/09/2020 pour une présentation des nouveaux élus et un point administratif avec la secrétaire (sans les locataires). Une réunion collective a aussi eu lieu le 07/10 avec les locataires des bureaux et logements.
Pour faire face aux problèmes de parking, des emplacements ont été créés.
Des courriers ont été envoyés ainsi qu'un règlement intérieur.
Préavis de départ de Mme Callejon, esthéticienne.

8/ Convention avec CertiNergy / département de l'Isère en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique : diagnostic pour faire un état des lieux sur l'isolation des combles perdues. Pas d'engagement financier à ce stade. La commune pourra par la suite accepter ou non les devis des travaux proposés.
Le Conseil municipal, après délibération, accepte cette convention.

9/ Enquête publique relative au projet de restauration éco-morphologique de la Drevenne porté par le SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) pour info la commune a accueilli l'enquête publique réalisée du 09 au 23/09/2020.

10/ Stationnement global autour de la mairie et gîte
Il est proposé de faire un état des lieux du stationnement autour de la mairie/local technique/gîte …
La demande de Mme Petit concernant le Chemin de la Marguerite pour un «sens unique sauf riverain » sera étudiée lors de la réflexion globale sur le village.

11/ Chemin des Monts :

-Coupe de bois: état des lieux post coupe avec le technicien de la Chambre agriculture de l'Isère, Le chemin endommagé par les engins lors de la coupe. L'entreprise SGBois convoquée, n'a pas pu être présente.
A ce sujet un courrier en recommandé est parti à l'entreprise, restée sans nouvelle à ce jour.
La commune de la Rivière concernée également, est avertie sur le sujet, il est décidé d'attendre un dédommagement par l'entreprise si cela est possible.

-Indépendant de la coupe : Chemin des Monts/ Chemin des Travers : fortement endommagé.
Sur cette deuxième portion du haut: demande de Mme Mayoussier Typhanie pour savoir si la commune peut faire des réparations.
A ce sujet des conseillers ont constaté les fissures et gros creux. Ils proposent des réparations pouvant être réalisées par les agents techniques.
Une partie du chemin appartient à la commune de la Rivière. Une rencontre et une visite avec les élus de la Commune de la Rivière doit être programmée.

Demandes diverses :

-Parking gauche Maison de la Drevenne : problème de stationnement des camions (M. Pellegrin), une réponse sera faite
-Carrefour à feu : nuisances sonores, bruit de klaxon, demande pour un « panneau interdiction de klaxonner » (M. et Mme Comparato), une réponse sera faite
-Pont de stgervais : gêne sonore depuis sa réfection, copie du mail de M.BUISSON ayant fait réclamation auprès du service route du département
-Visite de Roger Rognin Picard : se plaint des personnes qui se garent sur sa parcelle
-Chemin du Revoux : la caravane a été enlevée
-Compte rendu Parc du Vercors
-Compte–rendu réunion commission « marché »
-Compte-rendu réunion transition énergétique